



FICHE SIGNALÉTIQUE

SLICK-STIK

Préparée en fonction des réglementations OSHA, CMA et ANSI (États-Unis), SIMDUT (Canada), WorkSafe (Australie), JIS Z 7250:2000 (norme industrielle du Japon) et REACH de l'Union européenne

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT :	SLICK-STIK
N° CAT :	CE-3HG
CONTENANT/TAILLE :	TUBE BÂTON 1,68 oz
NUMÉRO CAS	Mélange
NUMÉRO U.N. :	Aucun
CLASSE DE MARCHANDISES DANGEREUSES U.N. :	Matériau non réglementé
NOM DU FOURNISSEUR/FABRICANT :	Hougen Manufacturing, Inc.
ADRESSE :	3001 Hougen Drive, Swartz Creek, MI 48473 (USA)
TÉLÉPHONE URGENCES :	1-810-635-7111
TÉLÉPHONE COMMERCIAL :	1-810-635-7111 (Informations produit)
TÉLÉCOPEUR :	1-810-635-8277
SITE WEB :	www.hougen.com
ADRESSE ÉLECTRONIQUE :	info@hougen.com
DATE DE PRÉPARATION :	11 juin 2017
DATE DE DERNIÈRE RÉVISION :	Nouvelle

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

VUE D'ENSEMBLE DES URGENCES :

Description du produit : Ce produit consiste en une cire solide verte sentant le pétrole.

Risques sanitaires : Le contact peut entraîner une irritation oculaire. Une exposition prolongée de la peau peut entraîner une irritation. Nocif en cas d'ingestion.

Risques d'inflammation : Ce produit est ininflammable avec un point d'éclair supérieur à 193 °C (COC)

Risques de réactivité : Non réactif

Risques environnementaux : Les effets de ce produit sur l'environnement n'ont pas été étudiés; toutefois, on ne doit pas s'attendre à ce qu'il ait des effets indésirables significatifs.

Considérations sur les urgences : Les intervenants d'urgence doivent porter l'équipement de protection individuelle approprié (et disposer de l'équipement de lutte contre l'incendie approprié) pour faire face à la situation spécifique.

SYMBOLES DOT ÉTATS-UNIS

Non réglementé

SYMBOLES (SIMDUT) CANADA

Non contrôlé

Symboles de danger (GHS) et EUROPE



Mot-indicateur : Avertissement!

ÉTIQUETAGE ET CLASSIFICATION DE L'UE :

Classification de la substance ou du mélange en fonction de la réglementation (CE) n° 1272/2008 Annexe 1

CE n° 265-155-0 Annexe I Index n° 649-465-00-7 Voir la remarque ci-dessous

CE n° 265-154-5 Cette substance n'est pas classée dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE

CE n° 265-144-0 Cette substance n'est pas classée dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE

CE n° 263-099-1 Cette substance n'est pas classée dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE

CE n° 232-399-4 Cette substance n'est pas classée dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE

REMARQUE : CE n° 265-155-0 correspond à un distillat fortement hydrotraité avec moins de 3 % d'extrait DMSO comme mesuré par IP 346; par conséquent, il n'est pas considéré comme cancérogène.

Composants déterminants dangereux :

Huile minérale fortement hydrotraitée, paraffine, cire microcristalline, suif, cire de carnauba



FICHE SIGNALÉTIQUE

SLICK-STIK

Classification(s) de risques GHS :

Toxicité orale aigüe Catégorie 4

Irritation oculaire Catégorie 2B

Irritation cutanée Catégorie 3

Mention(s) de danger :

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H320 : Provoque des irritations oculaires

H316 : Provoque de légères irritations cutanées

Mise(s) en garde :

P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit

P281 : Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

CLASSIFICATION DES RISQUES DE L'UE SELON DIRECTIVE 1999/45/CE :

[Xn] Nocif, [Xi] Irritant

Mentions de risque :

R22 : Nocif en cas d'ingestion

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

Mentions de sécurité :

S39 : Porter une protection des yeux/du visage appropriée

S45 : En cas d'accident ou si l'on ne se sent pas bien, consulter un médecin.

RISQUES SANITAIRES OU RISQUES LIÉS À UNE EXPOSITION :

AIGUS : L'exposition à ce produit peut provoquer des irritations oculaires et cutanées. L'ingestion peut causer des irritations gastro-intestinales : douleurs, vomissements ou diarrhée. Risque d'aspiration — en cas de pénétration des voies respiratoires.

CHRONIQUES : Une exposition prolongée et répétée de la peau peut entraîner une dermatite.

ORGANES CIBLES :

AIGUS : Yeux, système respiratoire, peau

CHRONIQUES : Peau

SECTION 3 - COMPOSITION et INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX :	N° CAS	N° EINECS	N° ICSC	% POIDS	CLASSIFICATION DES RISQUES; MENTIONS DE RISQUE
Huile minérale fortement hydrotraitée	64742-52-5	265-155-0	Non répertorié	15 - 40 %	CLASSIFICATION DES RISQUES : [Xn] Nocif, [Xi] Irritant MENTIONS DE RISQUE : R22, R36/38
Paraffine	64742-51-4	265-154-5	Non répertorié	15 – 40 %	CLASSIFICATION DES RISQUES : [Xn] Nocif, [Xi] Irritant MENTIONS DE RISQUE : R22, R36/38
Cire microcristalline	64742-42-3	265-144-0	Non répertorié	10 – 30 %	CLASSIFICATION DES RISQUES : [Xi] Irritant MENTIONS DE RISQUE : R36/38
Suif	61789-97-7	263-099-1	Non répertorié	5 - 10 %	CLASSIFICATION DES RISQUES : [Xi] Irritant MENTIONS DE RISQUE : R36/38
Cire de carnauba	8015-86-9	232-399-4	Non répertorié	1 - 5 %	CLASSIFICATION DES RISQUES : [Xi] Irritant MENTIONS DE RISQUE : R36/38
Les autres ingrédients ne sont pas dangereux ou ont une concentration inférieure à 1 % (ou 0,1 % pour les carcinogènes, les agents toxiques pour la reproduction ou les sensibilisants des voies respiratoires).					

REMARQUE : TOUTES les informations requises par SIMDUT sont mentionnées dans les sections appropriées en fonction du format ANSI Z400.1-2010. Ce produit a été classifié en fonction des critères de risque du RCP et la FS contient toutes les informations requises par le RCP, les directives de l'UE et la norme industrielle japonaise JIS Z 7250: 2000.

SECTION 4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

CONTACT OCULAIRE : Si le produit pénètre dans les yeux, rincer les yeux ouverts à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation ou de vision trouble.

CONTACT CUTANÉ : Laver soigneusement la peau après manipulation. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

INHALATION : En cas de respiration difficile, évacuer la victime à l'air frais. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle pour soutenir les fonctions vitales. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

FICHE SIGNALÉTIQUE

SLICK-STIK

INGESTION : En cas d'ingestion du produit, appeler un médecin ou un centre antipoison pour se procurer les toutes dernières informations. S'il est impossible d'obtenir un avis professionnel, ne pas provoquer un vomissement. Ne jamais provoquer le vomissement ou faire boire des diluants (lait ou eau) à une personne qui est inconsciente, a des convulsions ou ne peut pas avaler. Faire appel à un médecin. Accompagner la victime chez le médecin en prenant une copie de l'étiquette et/ou de la FS.

ÉTATS PATHOLOGIQUES AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION : Un contact prolongé peut aggraver des problèmes cutanés ou oculaires préexistants.

RECOMMANDATIONS AUX MÉDECINS : Traiter les symptômes et réduire la surexposition.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR :

193 °C (379,4 °F) COC

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :

Non établie

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ

Inférieure (LIE) : non établie

Supérieure (LSE) : non établie

(dans l'air par volume, %) :

MATÉRIAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE :

Appropriés pour l'incendie environnant. Dioxyde de carbone, mousse, produit chimique sec, halon, pulvérisation d'eau.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

Ne pas stocker ou mélanger avec des agents oxydants forts. Les contenants vides contiennent de résidus. Ne pas découper, percer, meuler ou souder car ils risquent d'exploser.

Explosivité - sensibilité aux chocs :

Non sensible.

Explosivité - sensibilité à la décharge statique :

Non sensible

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE

Les intervenants de lutte contre l'incendie naissant doivent porter des lunettes de protection. Les pompiers de bâtiments doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Isoler les matériaux épargnés par l'incendie et protéger le personnel. Éloigner les contenants de la zone d'incendie s'il est possible de le faire sans danger; sinon, les refroidir en appliquant avec précaution une pulvérisation d'eau. Si possible, éviter les ruissellements d'eau dans les collecteurs d'eaux pluviales, les plans d'eau ou autres zones écosensibles.

CONTRE L'INCENDIE :

SYSTÈME DE CLASSEMENT HMIS

SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES

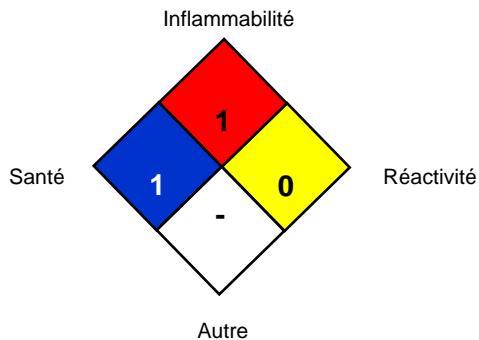
RISQUE SANITAIRE (BLEU)	1
RISQUE D'INFLAMMATION (ROUGE)	1
RISQUE PHYSIQUE (JAUNE)	0

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

YEUX	VOIES RESPIRATOIRES	MAINS	CORPS
	Voir section 8		Voir section 8

Pour utilisation industrielle de routine et applications de manipulation

SYSTÈME DE CLASSEMENT NFPA



Échelle des risques : 0 = minime 1 = léger 2 = modéré 3 = sérieux 4 = grave * = risque chronique

SECTION 6 - MESURES EN CAS D'ÉCHAPPEMENT ACCIDENTEL

INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT ET DE FUITE : Le personnel doit être formé aux opérations d'intervention sur les déversements.

DÉVERSEMENTS : Confiner le déversement si cela ne pose pas de risque. Éviter tout écoulement dans les collecteurs d'eau, les égouts et autres voies d'eau. Racler ou ramasser à l'aide d'un matériau absorbant et placer dans un contenant approprié pour l'élimination. Éliminer conformément aux procédures fédérales, régionales et locales prévues (voir la section 13, Considérations sur l'élimination).



FICHE SIGNALÉTIQUE

SLICK-STIK

SECTION 7 - MANIPULATION et ENTREPOSAGE

PRATIQUES DE TRAVAIL ET D'HYGIÈNE : Se laver soigneusement après toute manipulation de ce produit. Ne pas manger, boire, fumer ou se maquiller en manipulant ce produit. Utiliser dans un endroit bien ventilé.

PRATIQUES D'ENTREPOSAGE ET DE MANIPULATION : Les contenants de ce produit doivent être étiquetés correctement. Entreposer dans un endroit frais et sec. Bien fermer le contenant entre deux utilisations. Ne pas stocker à des températures supérieures à 120 °F (49 °C). Ne pas stocker à proximité d'agents oxydants forts.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION/DIRECTIVES :

Nom chimique	N° CAS	TWA ACGIH	TWA OSHA	WEEL
Brouillards d'huile	Tous les ingrédients	5 mg/m ³	5 mg/m ³	5 mg/m ³

À l'heure actuelle, les limites internationales d'exposition ne sont pas établies pour tous les composants de ce produit. Obtenir les dernières limites en vigueur auprès des autorités compétentes de chaque pays.

CONTRÔLES DE VENTILATION ET TECHNIQUES : Utiliser avec une ventilation suffisante pour faire en sorte que les niveaux d'exposition demeurent inférieurs aux limites ci-dessus. Utiliser une ventilation aspirante locale pour contrôler la poussière en suspension dans l'air.

Les informations suivantes relatives à l'équipement de protection individuelle sont fournies pour aider les employeurs à se conformer aux réglementations de l'OSHA énoncées dans 29 CFR sous-partie I (commençant à 1910.132) ou une norme équivalente du Canada ou encore les normes des États membres de l'UE (dont EN 149 pour l'EPI respiratoire et EN 166 pour la protection du visage/des yeux) et du Japon. Se reporter aux réglementations et aux normes applicables pour les détails connexes.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Généralement non requise lors de l'utilisation de ce produit. Maintenir les concentrations de contaminants atmosphériques en dessous des directives ci-dessus, le cas échéant. Si nécessaire, n'utiliser qu'une protection des voies respiratoires prévue dans la norme fédérale sur les protections des voies respiratoires OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.134), les normes d'État équivalentes, la norme CSA Z94.4-93 du Canada, la norme européenne EN149, ou celles des États membres de l'UE.

PROTECTION OCULAIRE : Lunettes de protection le cas échéant pour éviter tout contact oculaire. Si nécessaire, se reporter à la norme OSHA 29 CFR 1910.133 des États-Unis ou aux normes canadiennes appropriées.

PROTECTION CUTANÉE : Gants résistants aux produits chimiques pour éviter tout contact cutané lors de l'utilisation de ce produit. Si nécessaire, se reporter à la norme OSHA 29 CFR 1910.138 des États-Unis, aux normes canadiennes appropriées ou aux normes appropriées de l'UE, aux normes australiennes ou aux normes japonaises connexes.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES et CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :

Solide

APPARENCE ET ODEUR :

Cire solide verte sentant le pétrole.

SEUIL OLFACTIF (PPM) :

Légère

PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) :

Non disponible

DENSITÉ DE VAPEUR :

Plus lourd que l'air

TAUX D'ÉVAPORATION (nBuAc = 1) :

Plus lent que l'acétate de butyle

POINT D'ÉBULLITION (C°) :

Non disponible

POINT DE GEL (C°) :

Non disponible

pH :

Sans objet

MASSE VOLUMIQUE 20 °C : (EAU =1)

0,75

SOLUBILITÉ DANS L'EAU (%)

Non soluble



FICHE SIGNALÉTIQUE

SLICK-STIK

SECTION 10 - STABILITÉ et RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Le produit est stable

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION : Chauffé jusqu'à la décomposition, ce produit dégage des oxydes de carbone et des oxydes d'azote

MATÉRIAUX AVEC LESQUELS LA SUBSTANCE EST INCOMPATIBLE : Agents oxydants, acides et amines.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER : Matériaux incompatibles

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES DE TOXICITÉ : Les données de toxicité ne sont pas disponibles pour ce produit :

N° CAS 64742-52-5

Pas de données LD50 disponibles

N° CAS 64742-51-4

Toxicité orale aiguë LD50 5000 mg/kg

Rat

N° CAS 64742-42-3

Pas de données LD50 disponibles

N° CAS 8015-86-9

Pas de données LD50 disponibles

CANCÉROGÈNE PRÉSUMÉ : Aucun des ingrédients ne se trouve dans les listes suivantes : FEDERAL OSHA Z LIST, NTP, CAL/OSHA, IARC, et par conséquent, n'est considéré ou suspecté d'être un agent cancérogène par ces organismes.

La Commission européenne considère bien le CAS n° 64742-52-5 comme cancérogène. Toutefois, ce produit contient un distillat fortement hydrotraité avec moins de 3 % d'extrait DMSO comme mesuré par IP 346 et n'est par conséquent pas considéré comme cancérogène.

PROPRIÉTÉ IRRITANTE DU PRODUIT : Le contact avec ce produit peut irriter la peau et les yeux exposés.

SENSIBILISATION AU PRODUIT : Ce produit n'est pas considéré comme agent sensibilisateur.

INFORMATIONS SUR LA TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Aucune information concernant les effets de ce produit et de ses composants sur le système reproductif humain.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOUTES LES PRATIQUES DE TRAVAIL DOIVENT VISER À ÉLIMINER LA CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT.

STABILITÉ ENVIRONNEMENTALE : Pas de données spécifiques disponibles pour ce produit.

EFFET DU MATÉRIAU SUR LES PLANTES ou LES ANIMAUX : Il n'existe à l'heure actuelle aucune preuve des effets de ce produit sur les plantes ou les animaux.

EFFET DU PRODUIT CHIMIQUE SUR LA VIE AQUATIQUE : Il n'existe à l'heure actuelle aucune preuve des effets de ce produit sur la vie aquatique.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION

PRÉPARATION DES DÉCHETS POUR LEUR ÉLIMINATION : L'élimination des déchets doit se faire en conformité avec les réglementations fédérales, des États et locales, celles du Canada, de l'Australie, des membres de l'UE et du Japon.

CODE DE DÉCHET RCRA : Aucun répertorié

CODE DE DÉCHET UE : Non répertorié



FICHE SIGNALÉTIQUE

SLICK-STIK

SECTION 14 - INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

US DOT; IATA; IMO; ADR :

CE PRODUIT N'EST PAS CLASSIFIÉ COMME MARCHANDISE DANGEREUSE TELLE QUE DÉFINIE PAR LE TABLEAU 49 CFR 172.101 DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS.

APPELATION RÉGLEMENTAIRE : Matériau non réglementé

NUMÉRO DE CLASSE DE RISQUES et DESCRIPTION : Aucun

NUMÉRO D'IDENTIFICATION UN : Aucun

GROUPE D'EMBALLAGE : Aucun

ÉTIQUETTE(S) DOT REQUISE(S) : Aucune

NUMÉRO DU GUIDE NORD-AMÉRICAIN DES MESURES D'URGENCE (2004) : Aucun

POLLUANT MARIN : Les ingrédients de ce produit ne sont pas classifiés par le DOT comme polluants marins (tel que le définit la norme 49 CFR 172.101, Annexe B)

TRANSPORTS CANADA, RÉGLEMENTATIONS SUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES :

Ce produit n'est pas classifié comme marchandise dangereuse par les réglementations de Transports Canada.

ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (IATA) :

Ce produit n'est pas classifié comme marchandise dangereuse par les règles de IATA :

DÉSIGNATION DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) :

Ce produit n'est pas classifié comme marchandise dangereuse par l'Organisation maritime internationale.

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES

PAR ROUTE (ADR) :

Ce produit n'est pas classifié comme marchandise dangereuse par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

Code du système harmonisé Non répertorié

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS

EXIGENCES DE DÉCLARATION SARA : Ce produit et ses ingrédients sont soumis aux exigences de déclaration des sections 302, 304 et 313 du Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act., comme suit : Aucun

TSCA : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire des produits chimiques du Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis.

SARA 311/312 :

Risque grave pour la santé :	Oui	Risque d'ordre chronique pour la santé :	Non	Incendie :	Non	Réactivité :	Non
------------------------------	-----	--	-----	------------	-----	--------------	-----

QUANTITÉ SEUIL DU SARA (ÉTATS-UNIS) : Il n'existe pas de quantité seuil pour ce produit. La quantité seuil par défaut des exigences d'inventaire et de la fiche signalétique du gouvernement fédéral de 10 000 lb (4540 kg) peut s'appliquer, selon 40 CFR 370.20.

QUANTITÉ À DÉCLARER CERCLA (ÉTATS-UNIS) (RQ) : Aucune

CALIFORNIA SAFE DRINKING WATER AND TOXIC ENFORCEMENT ACT (PROPOSITION 65) : Aucun des ingrédients n'est répertorié dans la Proposition 65 de l'État de Californie.

RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES :

INVENTAIRE LIS/LES CANADIEN : Tous les composants de ce produit se trouvent dans l'inventaire LIS

LISTES DE SUBSTANCES D'INTÉRÊT PRIORITAIRE DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) : Aucun composant de ce produit ne se trouve dans les listes de substances d'intérêt prioritaire de la LCPE.

CLASSIFICATION et SYMBOLES SIMDUT (CANADA) : Ce produit est classé comme Non contrôlé selon le Règlement sur les produits contrôlés



FICHE SIGNALÉTIQUE

SLICK-STIK

INFORMATIONS RELATIVES À LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE :

ÉTIQUETAGE ET CLASSIFICATION DE L'UE :

Classification du mélange en fonction de la réglementation (CE) n° 1272/2008. Pour plus de détails, se reporter à la section 2.

INFORMATIONS AUSTRALIENNES RELATIVES AU PRODUIT :

INVENTAIRE DES SUBSTANCES CHIMIQUES DE L'AUSTRALIE (AICS) : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'AICS.

NORME POUR L'ORDONNANCEMENT UNIFORME DES DROGUES ET POISONS : Sans objet.

INFORMATIONS JAPONAISES RELATIVES AU PRODUIT :

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (MITI) DU JAPON : Les composants de ce produit ne sont pas répertoriés dans les substances chimiques spécifiées de classe I, les substances chimiques spécifiées de classe II ou les substances chimiques désignées par le MITI du Japon.

INVENTAIRES INTERNATIONAUX DES PRODUITS CHIMIQUES :

La liste des composants répertoriés dans les inventaires de produits chimiques de chaque pays est, comme suit :

Asie-Pacifique :	Répertorié ou exempt
Inventaire australien des substances chimiques (AICS) :	Répertorié ou exempt
Liste de produits chimiques coréenne (ECL) :	Répertorié ou exempt
Inventaire national des substances chimiques existant (ENCS) du Japon :	Répertorié ou exempt
Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS) :	Répertorié ou exempt
Liste suisse des substances toxiques (GiftListe) :	Répertorié ou exempt
TSCA (États-Unis) :	Répertorié ou exempt

SECTION 16 - INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

PRÉPARÉE PAR : Paul Eigrett

Services de rédaction des FS

Déni de responsabilité : À notre connaissance, les informations et recommandations du présent document sont exactes. Il incombe à l'utilisateur d'effectuer ses propres essais pour déterminer si ces produits sont adaptés à ses besoins. De nombreux facteurs pouvant influer sur les résultats, Hougen Manufacturing, Inc. NE DONNE AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, DONT CELLE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, autre que le matériau est conforme à ses spécifications actuelles en vigueur. Hougen Manufacturing, Inc. n'est en aucun cas responsable de l'utilisation des informations contenues dans la présente fiche signalétique.